

Ben Ali, garant de nos frontières ?

Fidèle à votre volonté de ne pas pratiquer la langue de bois Jean François Copé, patron de l'UMP, vous venez d'apporter un éclairage limpide sur les flottements –pour ne pas dire les provocations- de la position française à l'égard du peuple tunisien et sa révolution.

Dans votre déclaration en date du 23 janvier (BFMTV-2012/RMC/Le Point) vous mettez en garde contre les risques de "*prise de pouvoir par des fondamentalistes islamiques*" en Tunisie, et si cela se produisait, contre l'*afflux de Tunisiens en Europe et singulièrement en France*".

Pour conclure enfin cet exercice d'autojustification par le sacro-saint principe de « *non-ingérence* » dans les affaires d'un Etat souverain.

Levons tout de suite quelques lieux communs sur cette prétendue non-ingérence.

Peut-on parler de non-ingérence en entendant les positions de Michèle Alliot-Marie proposant le savoir-faire français à la police tunisienne pour "*régler les situations sécuritaires*" ? Peut-on voir dans les nombreuses déclarations de soutien et d'amitié des derniers chefs d'Etat français au président Ben Ali une simple neutralité ? Est-on encore dans de la non ingérence quand une grande entreprise française à fond public, Orange, passe convention avec la famille Mabrouk-Trabelsi pour s'ouvrir le marché de la télécommunication en Tunisie. Marwan Mabrouk, gendre de Ben Ali, détient en effet 51% de la société Orange Tunisie. Le tout dans un contexte de contrôle des communications des tunisiens tant par internet que par téléphonie mobile.

Est-ce enfin de la neutralité que de soutenir une « transition démocratique », un « gouvernement d'ouverture » quand le peuple tunisien, qui manifeste tous les jours dans la rue, en appelle lui à une rupture avec le parti de Ben Ali (le RCD), tant en termes de pratiques que d'hommes ?

Personne ne sera pas plus dupé par le deuxième genre d'explication du type : « on ne savait pas », « on a sous estimé », « nous n'avons pas mesuré ». A quoi ont donc servi tant de rapports d'Amnesty international, de la FIDH, de Reporters sans frontières, tant d'ouvrages et d'articles, ou encore tant de témoignages édifiants que l'OFPPRA a pu recueillir ces dernières années ? Certes ce n'est pas dans le confort du transat sur les plages de Jerba ou Monastir que cette farouche répression pouvait transpirer.

Là n'est toutefois pas l'essentiel. Votre propos éclaire comme jamais les silences embarrassés de la diplomatie française à propos de la Tunisie. Vous ne cherchez pas de grandes ambitions géopolitiques, les vôtres se réduisant à un concept simpliste : « tout sauf les islamistes ». La pire des oppressions serait finalement, selon vous, le mal nécessaire pour juguler le fondamentalisme. Le tout sous le couvert d'un leitmotiv désormais classique : arabe-musulman-intégriste. Derrière l'un se cache l'autre qui masque le troisième.

La réalité est bien plus complexe et pourtant connue : l'islam en œuvre en Tunisie est diversifié comme partout ailleurs et le mouvement islamiste tunisien – Enahdha - n'est pas – peu s'en faut- d'un radicalisme absolu. Au demeurant, assimiler la Tunisie à d'autres pays qui ont pu basculer très vite vers ce fondamentalisme c'est oublié une série de fondamentaux.

Ainsi le statut de la femme et l'égalité civile ne sont pas des inventions récentes mais datent de 1956 date de promulgation du code du statut personnel interdisant la polygamie, instaurant le divorce judiciaire à égalité pour les deux époux, et limitant l'âge au mariage. Dans un discours célèbre, prononcé dans les années soixante, le président Bourguiba avait fixé l'objectif selon lequel : « *Il faut rendre la femme tunisienne à sa société pour qu'elle puisse jouer convenablement son rôle d'épouse, de mère et de citoyenne ; elle doit rattraper des siècles de retard pour vivre en femme du XX^e siècle* ». De l'autre côté de la Méditerranée, en France, il faudra attendre 1970 pour que l'on supprime « la puissance paternelle », « le chef de famille » et que la femme soit dotée d'une réelle capacité juridique.

A qui fera-t-on croire qu'il n'y a pas ici des effets cliquets qui rendent impossible un retour en arrière ? Certainement pas aux femmes tunisiennes qui ont montré ces dernières semaines leur parfaite implication et leur courage pour que Ben Ali soit renversé. Nous pensons en particulier aux militantes de l'association des « Femmes Démocrates » pendant longtemps réprimées par ce régime autoritaire, sans compter certaines figures de l'opposition telles que l'avocate Radhia Nasraoui et la journaliste Sihem Ben Sedrine qui ont régulièrement fait l'objet de maltraitance physique par la police politique de Ben Ali pour leur engagements militants contre le despote. L'instrumentalisation du féminisme par ce dernier, la surexposition de sa femme non-voilée, bardée de faux diplômes, divorcée, responsable d'associations de femmes, n'aura pas dupée longtemps la femme tunisienne.

Le présupposé de votre leitmotiv, Mr Copé, c'est évidemment que Ben Ali serait prétendument un rempart contre l'« islamisme », sans par ailleurs le définir. Qu'il ait réprimé pénalement et physiquement des militants du mouvement Enahdha est une chose avérée. Et comme on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs tant pis pour tous les autres croyants, les militants politiques, syndicaux ou associatifs réprimés à la même occasion. Par contre, vainement, Ben Ali aura jusqu'au bout tenté de légitimer l'extrémisme de sa politique de répression des opposants politique. En présentant l'« islamisme » comme la principale opposition à son pouvoir, il a œuvré pour une bipolarisation caricaturale du prisme politique tunisien. En éradiquant toutes les formes d'opposition, d'expression, en luttant contre toute liberté de réunion, toutes les conditions pour que le radicalisme trouve écho étaient réunies. Et donc légitime, dans un système autoentretenu, son cortège de répressions et de soutien international. Malgré cela le piège n'a pas fonctionné. Le seul épisode qualifié de « radical », qui ne doit être défini que de terrorisme et non pas de pratique musulmane –l'attentat de la synagogue de la Ghriba en 2002- était l'œuvre d'un allemand converti, d'un koweïtien et de deux jeunes de la banlieue lyonnaise...

Non Mr Copé, les terreaux classiques du fondamentalisme religieux ne trouvent pas écho en Tunisie. L'obscurantisme ? Le taux d'alphabétisation de la Tunisie (autour de 95%) et le contenu des programmes devraient vous rassurer. L'enfermement culturel ? Sachez que les cours sont assurés en arabe et en français et que les tunisiens sont largement multilingues. Le fait d'être un pays de tourisme intensif -et ce malgré son inéquitable répartition géographique et les décalages culturels qu'il peut créer- participe d'une ouverture d'esprit qui devrait vous donner les dernières garanties. Quant au taux de fécondité il a chuté de 71% en 47 ans pour passer à 2,018. Soit légèrement inférieur à celui de la France.

La dernière étape de votre raisonnement, la plus éclairante, consiste à considérer que la montée de l'islamisme va de pair avec l'émigration clandestine. Enfin ! C'est dit : le soutien à Ben Ali c'était la garantie de la lutte contre l'émigration. Il faut dire que l'accord-cadre franco-tunisien relatif à la gestion concertée des migrations signé à Tunis le 28 avril 2008

offrait ici des garanties que d'autres n'offriront peut être pas. Il illustre cette parfaite symbiose franco-tunisienne sur l'éloignement des irréguliers et la défense de l'immigration choisie. Tout comme la légitimité nouvelle donnée à Khadafi n'est que le fruit des engagements de ce dernier à protéger les frontières européennes contre l'immigration africaine.

Oui c'est dit : la question du fondamentalisme ne pose question que s'il s'accompagne de l'émigration. Sinon ? Non ingérence ! S'il fallait absolument partager l'idée selon laquelle la fin absolue serait la lutte contre l'immigration –par tous moyens- peut-on rappeler que toute dictature, et celle de Ben Ali l'illustre à merveille, produit son lot conséquent de persécutés et donc de migration. Faut-il rappeler qu'il n'y a aucune adéquation entre le fondamentalisme et l'exil. Tout simplement parce que les frontières sont fermées et les visas attribués de manière inversement proportionnelle à l'état des droits dans les pays d'origine.

Au contraire les perspectives ouvertes aujourd'hui en Tunisie conduisent, comme ce fut le cas à l'occasion de la chute de tant de régimes oppressifs, nombre de tunisiens installés en France à envisager un retour au pays pour y vivre au plus près cette nouvelle ère.

Bref, plutôt que de jouer les oiseaux de mauvais augure, vous devriez Mr Copé vous rassurer, l'invasion n'est pas proche. Et le volontarisme politique qui pourtant vous est cher devrait vous conduire plutôt à soutenir par tous les leviers possibles –et en particulier bilatéraux et européens- cet essor démocratique qui nous emballe plus qu'il nous inquiète.

Nawel Gafsia avocate
Christophe Daadouch formateur en travail social